

JWP BRAND CONTACT INSECTICIDE FLYING INSECT KILLER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité Danger spécifique 1 4 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>4</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	4	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	4								
Réactivité	0								
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Opaque Aérosol. Voir la Section 9. ATTENTION: CONTENU SOUS PRESSION. NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. Peut irriter modérément les yeux.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	JWP BRAND CONTACT INSECTICIDE FLYING INSECT KILLER	Code	5057
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Insecticide.	PMS#	434677
FTSS#	126779001	Date de validation	11/8/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	11/8/2000
		Remplace	4/19/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Pyréthrine	8003-34-7	0.25	TWA: 5 mg/m ³ de OSHA (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ de ACGIH (États-Unis).	ORALE (DL50): Aiguë: 200 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1350 mg/kg [Lapin].
d-Trans Allethrin Dicarboxymide de n-octylbicycloheptene	28057-48-9 113-48-4	0.25 1.0	Non disponible. Non disponible.	Non disponible. ORALE (DL50): Aiguë: 2800 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 470 mg/kg [Lapin]. ORALE (DL50): Aiguë: 6150 mg/kg [Rat]. 2600 mg/kg [Souris]. 11500 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 200 mg/kg [Lapin].
Piperonyl butoxide	51-03-6	1.0	Non disponible.	
Acetone	67-64-1	10-30	TWA: 1188 mg/m ³ de ACGIH (États-Unis). STEL: 1782 mg/m ³ de ACGIH (États-Unis).	ORALE (DL50): Aiguë: 5800 mg/kg [Rat]. 3000 mg/kg [Souris]. 5340 mg/kg [Lapin]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9400 mg/kg [Cochon d'Inde]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 50100 mg/m ³ 8 heures [Rat]. 44000 mg/m ³ 4 heures [Souris].
Éther diméthylque	115-10-6	30-60	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Peut irriter modérément les yeux.
Peau	Contact prolongé ou répété avec la peau peut irriter modérément la peau.
Inhalation	Une surexposition par inhalation peut causer une irritation respiratoire.
Ingestion	L'aspiration pendant l'ingestion ou le vomissement peut endommager gravement les poumons.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.
Points d'éclair	< 7°C (20°F) (propulseur).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la nourriture, les aliments, et sources d'eau domestiques. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. Laver abondamment après usage. Remove pets, birds and cover fish aquariums before treatment. Ventilate enclosed areas before returning. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Caractéristique.
Couleur	Opaque
pH	6.5 à 7.5 [Neutre.]
Gravité Spécifique	0.95
Solubilité dans l'eau	Faible

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 2500 et 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg. INHALATION (CL50) Supérieure à 6.33 mg/l.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	Bien de consommation
DOT Class	ORM-D
TDG Classification	
Non réglementé	

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Acétone
SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Piperonyl butoxide
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Éther diméthylique, Acétone
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Éther diméthylique
CERCLA : Substances dangereuses.: Acétone

état New Jersey: Éther diméthylique, Piperonyl butoxide, Acétone
Massachussets - Liste des déversements: Éther diméthylique
Massachussets RTK: Éther diméthylique, Acétone
Pennsylvanie RTK: Éther diméthylique, Acétone

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 499-310-70627

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales MSDS Serial Range: 001-002.

Version 1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.